



RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

(Opérations de l'arrêté du 31 décembre 2024)

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC	8
3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	18
4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	21

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement
CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

24, place de Vendôme - 75001 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels de même que sur la rubrique « Modalité de valorisation de certains instruments financiers ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Amaury Couplez
KPMG le 11/04/2025 15:15:38



Amaury Couplez
Associé

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

2.1 MODALITÉS DE DETERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Sommes distribuables	Parts « F EURO Acc » et « I EURO Acc »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)

2.2 PAYS OU LE FONDS EST AUTORISÉ A LA COMMERCIALISATION

Parts F EURO Acc : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Suède, Suisse.

Parts I EURO Acc : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Suède, Suisse.

2.3 OBJECTIF DE GESTION

Carmignac China New Economy est un fonds d'investissement dont l'objectif est d'obtenir une performance, nette de frais, supérieur à l'indice MSCI China sur un horizon de placement recommandé de 5 ans. Le Fonds investit principalement en actions émises par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Grande Chine (*Greater China*) incluant la Chine continentale, Hong Kong, Macao, Taiwan et Singapour (la « Grande Chine »).

La référence à la « New Economy » (nouvelle économie) traduit une volonté du gérant d'investir de manière privilégiée dans les secteurs non explicitement liés à la composante purement exportatrice de l'économie ou aux matières premières traditionnelles. Il s'agit notamment, et sans s'y limiter, d'être présent dans des secteurs liés à la consommation, aux énergies à faibles émissions de carbone, à l'innovation technologique et aux phénomènes d'urbanisation et d'élévation du niveau de vie.

2.4 INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'indice MSCI China Index (USD) dividendes nets réinvestis (code Bloomberg : NDEUCHF), reconverti en EUR (l'« Indicateur de Référence »). Le MSCI China est un indice représentatif de l'univers des sociétés chinoises de grandes et moyennes capitalisations à travers les actions H, B ainsi que les actions cotées sur les marchés étrangers (ex ADRs).

L'Indicateur de Référence intègre également les grandes capitalisations cotées sur le marché A jusqu'à 20% de leur capitalisation boursière ajustée en fonction du flottant. La pondération des ces actions est susceptible de varier à l'initiative de l'administrateur de l'Indice de Référence. L'univers d'investissement du Fonds s'inspire, du moins en partie, de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière.

La stratégie d'investissement du Fonds n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Fonds et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

L'administrateur de l'indice de référence, MSCI Limited (<http://www.msci.com>), n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA depuis le 1 janvier 2021 sans que cela n'affecte son utilisation par le Fonds conformément à la position de l'ESMA 80-187-610. Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'Indicateur de Référence constitue cependant un indicateur auquel l'investisseur pourra comparer la performance et le profil de risque du fonds, sur son horizon de placement recommandé.

2.5 STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

2.5.1 STRATÉGIES UTILISÉES

Le Fonds est géré de manière discrétionnaire avec une stratégie d'investissement mise en œuvre principalement au travers du portefeuille de titres vifs en actions chinoises. La stratégie d'investissement se fait sans contrainte à priori d'allocation par secteur, type et taille de valeurs.

Dans tous les cas, au moins 75% de l'actif sera investi directement ou indirectement en actions émises par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Grande Chine.

Le choix des actions est déterminé par les études financières, les réunions organisées par les sociétés, les visites réalisées auprès de ces sociétés et les nouvelles au quotidien. Les critères retenus sont selon les cas, en particulier la valeur d'actif, le rendement, la croissance ou la qualité des dirigeants.

La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (y compris des fonds d'investissement) est basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial et plus spécifiquement de la Grande Chine et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et pourra varier en fonction des anticipations du gérant.

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra utiliser des instruments financiers à terme (instruments dérivés) sur les marchés d'actions, de change et de taux.

2.6 DESCRIPTION DES CATÉGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

2.6.1 ACTIONS

Au moins 75% de l'actif sera investi en actions émises par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Grande Chine. Les actifs nets du Fonds seront exposés en permanence, directement ou indirectement, à hauteur de 60% au moins en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote notamment à travers d'autres instruments. L'investissement de l'actif net du Fonds peut concerner les petites, moyennes et grandes capitalisations (ayant respectivement une capitalisation inférieure à 2 milliards, comprise entre 2 et 10 milliards et supérieure à 10 milliards d'euros ou de dollars) et tous secteurs. Les investissements dans les petites capitalisations sont limités à 30% de l'actif net du fonds.

2.6.2 DEVICES

L'exposition nette en devises autres que la devise de valorisation du fonds dont les devises suivantes USD, CNH, CNY, SGD, GBP, HKD ou TWD, générée par des instruments dérivés, peut s'élever à 125% de l'actif net et peut différer de celle de son Indicateur de Référence. Le fonds utilisera les instruments dérivés sur devises principalement en couverture, à la marge en exposition ou en relatif.

2.6.3 TITRES DE CRÉANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

L'actif net du Fonds pourra être investi jusqu'à 25% maximum en (i) instruments du marché monétaire libellés en euro, à taux fixe ou variable émis par des émetteurs publics ou (ii) en obligations souveraines émises par un pays de la zone euro, dont la notation est au moins « *investment grade* » selon l'échelle des principales agences de notation ou d'une notation jugée équivalente par la Société de gestion. La répartition sera sans contrainte a priori.

L'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fondent pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposent également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

2.6.4 EMPRUNTS D'ESPÈCES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat. Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10% maximum de l'actif net du fonds.

2.6.5 INSTRUMENT DÉRIVÉS

Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le Fonds pourra intervenir, de façon discrétionnaire, en couverture ou en exposition sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, dont les marchés émergents.

Les autres instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant du Fonds à des fins d'exposition ou de couverture sont les CFD (*contracts for difference*), les contrats à terme de gré à gré (*forwards*), le change à terme, les options (simples ou à barrière) et les swaps, portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant du Fonds peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant de couvrir ou d'exposer le Fonds aux risques suivants actions, devises, taux d'intérêt, et ETF (financier), dans le respect des contraintes globales du portefeuille (dans le cadre des limites en termes d'actif net du Fonds pour chaque catégorie, à moins qu'il n'existe une autre restriction).

2.6.6 TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS

Le Fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment *warrants*, bons de souscription et *P-notes*) négociés sur des marchés internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

2.6.7 OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, parts ou actions de FIA de droit français ou européen, fonds d'investissement de droit étranger, à condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée. Le fonds peut avoir recours aux « *trackers* », supports indiciels cotés et « *exchange traded funds* ».

2.6.8 DÉPOTS ET LIQUIDITÉS

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle. Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

2.6.9 ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au Fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du Fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de prise et mise en pensions de titres et de prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank Luxembourg Branch. CACEIS Bank Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« *collateral* ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

2.7 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le Fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor, pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% de l'actif net du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de son actif net dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (« *collateral* ») reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
- Elle est détenue auprès du Dépositaire du Fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Elle respecte à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie, et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net ;
- Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat et les bons du trésor reçus en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

2.8 PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque du Fonds est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Fonds sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Fonds investit.

a) Risque lié aux investissements en Grande Chine (incluant la Chine continentale, Hong Kong, Macao, Taiwan et Singapour) : les investissements en Grande Chine sont exposés au risque politique et social (réglementations contraignantes susceptibles de modifications unilatérales, instabilité sociale, etc.), au risque économique, du fait d'un cadre juridique et réglementaire moins développé que le cadre européen, et au risque boursier (marché volatile et instable, risque de suspension brutale de cotation,...). Le fonds est exposé au risque lié au statut et à la licence RQFII ; attribuée en 2014 à Carmignac Gestion pour le compte des fonds gérés par les sociétés de gestion du groupe. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la valeur liquidative du fonds. Le Fonds est exposé au risque lié aux investissements effectués à travers les plateformes Hong-Kong Shanghai Connect et Hong-Kong Shenzhen Connect, qui permettent d'investir sur le marché de Hong-Kong sur plus de 500 titres cotés à Shanghai ou Shenzhen. Ce système comporte en raison de sa structuration des risques plus élevés de contrepartie et de livraison des titres.

b) Risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du Fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

c) Risque de perte en capital : le portefeuille ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

d) Risque actions : le Fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de variation à la hausse ou à la baisse des marchés actions.

e) Risque de change : le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et par ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. La baisse ou la hausse des devises peuvent constituer un risque de baisse de la valeur liquidative.

f) Risque de taux d'intérêt : le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de hausse des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

g) Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le Fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

h) Risque de crédit : le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

i) Risque lié à la capitalisation : le fonds peut être exposé à des marchés actions de petites et moyennes capitalisations (ayant respectivement une capitalisation inférieure à 2 milliards ou comprise entre 2 et 10 milliards d'euros ou dollars américain). Le volume de ces titres cotés en bourse étant en général plus réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc en être affectée.

j) Risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

k) Risque lié aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

l) Risque juridique : il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

m) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

n) Risque de durabilité : désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds. (Ce risque est détaillé plus haut dans la section b) Caractéristiques extra-financières).

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START sur la page « Investissement responsable » du site : <https://www.carmignac.com>.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement sur la page « Investissement responsable » du site : <https://www.carmignac.com>.

✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.9 SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « US person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Le fonds étant largement investi, directement ou indirectement, en actions émises par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Grande Chine (tous types de capitalisations), s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques et personnes morales souhaitant diversifier leur investissement sur ces valeurs.

La durée minimum de placement recommandée dans le fonds est supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 COMMENTAIRE DE GESTION

Durée minimum
de placement
recommandée :



RISQUE PLUS FAIBLE				RISQUE PLUS ÉLEVÉ		
1	2	3	4	5	6*	7

Sur l'année 2024, le Fonds enregistre une performance annuelle de +1.42% (Part I EUR Acc – ISIN FR0013467024) contre +27.39% pour son indicateur de référence (MSCI China Index (USD) dividendes nets réinvestis, reconverti en EUR, code Bloomberg NDEUCHF).

En 2024, les marchés chinois ont connu une performance mitigée mais ont terminé l'année en forte hausse.

Les marchés ont commencé l'année sur fond de données économiques décevantes et de pressions déflationnistes persistantes, malgré l'annonce par le gouvernement chinois de mesures de soutien aux marchés d'actions et d'un assouplissement monétaire (réduction du taux de réserves obligatoires).

Par la suite, l'amélioration des données manufacturières et l'amélioration à court terme des relations sino-américaines, marquée par la visite du secrétaire d'État américain Antony Blinken, ont conduit à un rallye de soulagement au cours du deuxième trimestre 2024.

Au cours de la deuxième partie de l'année, les élections présidentielles américaines ont entraîné une certaine volatilité sur les marchés chinois. La réélection de Donald Trump et les risques liés aux droits de douane ont pesé sur les marchés chinois au cours du second semestre de l'année.

Pour contrer les annonces négatives, les autorités chinoises ont annoncé le 24 septembre une série de mesures (assouplissement monétaire, soutien aux marchés des actions et de l'Immobilier) afin de mettre un plancher sur le ralentissement de l'économie chinoise et de stimuler le sentiment des marchés. Ces premières annonces ont été suivies de mesures fiscales supplémentaires, notamment de nouvelles émissions d'obligations spéciales du gouvernement central et une accélération des dépenses budgétaires.

En conséquence, les marchés chinois ont connu un fort rebond (le MSCI China a augmenté de 22 %, le CSI 300 de 32 % et l'indice Hang Seng Entreprises de 17 % en USD entre le 23/09 et le 08/10), terminant l'année en territoire positif.

Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance légèrement positive, mais nettement inférieure à son indicateur de référence.

Les principaux bénéficiaires des mesures de relance du gouvernement chinois ont été les entreprises publiques (et notamment celles cotées sur le marché domestique chinois) et les valeurs cycliques (telles que l'Immobilier et les banques) à la gouvernance d'entreprise opaque, que nous ne détenons pas en portefeuille.

En outre, compte tenu de notre position prudente sur la trajectoire économique de la Chine, d'une part, et de notre vision constructive sur la tendance structurelle de l'IA, d'autre part, nous avons décidé de diversifier l'exposition du fonds avec une allocation décente à Taïwan (23% d'exposition moyenne sur 2024). Malgré une performance positive sur l'ensemble de l'année, notre exposition à Taïwan a nui à la performance relative du fonds lors du rebond brutal du marché chinois après les annonces de mesures de relance en septembre et octobre.

Au cours de l'année, le principal détracteur de la performance a été New Horizon Health, une société opérant dans le secteur des technologies de la santé, spécialisée dans le dépistage du cancer. Le titre est détenu dans le portefeuille depuis octobre 2021.

Le titre a été suspendu de cotation le 28 mars en raison du retard pris dans la publication de ses comptes semestriels suite à un désaccord sur les méthodes de comptabilisation des ventes entre la société et son auditeur, Deloitte, dans un contexte très particulier de lutte contre la corruption en Chine. Carmignac a réévalué la position en appliquant une décote significative par rapport à la dernière valorisation du titre, impactant ainsi la performance du fonds.

Enfin, le plus gros contributeur à la performance en 2024 est Taiwan Semiconductor, leader de la fonderie et première position de notre portefeuille. Sa position clé dans la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle et ses avancées technologiques lui ont permis de réaliser une croissance importante, saine et durable.

Source : Carmignac, Bloomberg 31/12/2024

3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFÉRENTES PARTS DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY SUR L'ANNÉE 2024

Part	ISIN	Devise	Performance 2024	Indicateur de référence *
F EUR ACC	FR0014002E46	EUR	+1,11%	+27,39%
I EUR ACC	FR0013467024	EUR	+1,42%	+27,39%

*MSCI China Index (USD) dividendes nets réinvestis, reconverti en EUR

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur)

3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
EHANG HOLDINGS LTD-SPS ADR	2 898 529,15	6 303 145,26
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	2 219 779,28	5 076 725,19
DIDI GLOBAL INC	852 679,42	5 233 580,76
PROSUS NV	1 363 100,12	2 994 159,77
MINISO GROUP HOLDING LTD-ADR	531 259,15	3 627 155,06
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	2 516 491,33	1 558 517,54
TAL EDUCATION ADR	988 639,07	2 912 414,12
EASTERN AIR LOGISTICS CO L-A	1 884 362,02	1 930 466,04
MEDIATEK INC	1 418 239,27	2 337 809,30
NEW ORIENTAL EDUCATIO-SP ADR	1 182 253,71	2 465 336,27

3.4 TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISES DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

4.1 POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPC ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

4.2 CARACTÉRISTIQUES EXTRA-FINANCIÈRES

Au 31/12/2024, le produit financier était classé article 8 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

4.3 MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du Fonds est calculé selon la méthode de l'engagement.

4.4 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

4.4.1 PARTIE VARIABLE : DÉTERMINATION ET ÉVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est

ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

4.4.2 EXERCICE 2023

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2023 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4.4.3 EXERCICE 2024

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2024	
Nombre de collaborateurs	170
Salaires fixes versés en 2024	14 814 665,53 €
Rémunérations variables totales versées en 2024	38 348 894,36 €
Rémunérations totales versées en 2024	53 163 559,89 €
> dont preneurs de risque	39 937 571,06 €
> dont non-preneurs de risque	13 225 988,83 €

4.5 EFFET DE LEVIER

Montant brut du levier auquel le FIA a recours : 101,55%.

Montant net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

4.6 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNÉE

En date du 1^{er} février 2024, la catégorie de « frais administratifs externes à la société de gestion a été remplacée par la catégorie « frais de fonctionnement et de services » calculé sur la base d'un taux forfaitaire établi par la société de gestion et prenant en compte les différentes catégories de frais sous-jacents, tel que décrits dans le prospectus du fonds.

En date du 27 septembre 2024, plusieurs modifications ont été apportées à l'annexe SFDR du portefeuille. Ces modifications concernaient :

- L'objectif climatique, précisant que le fonds vise une réduction progressive des émissions de son portefeuille de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et de zéro net en 2050.
- L'ajustement des fourchettes de notation START (outil de notation ESG propriétaire Carmignac) pour la réduction de l'univers d'investissement.
- L'ajout du cadre d'analyse ESG propre aux instruments dérivés.

BILAN DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	23 616 577,63
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	23 616 577,63
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	23 616 577,63
Créances et comptes d'ajustement actifs	8 673,91
Comptes financiers	722 925,23
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	731 599,14
Total de l'actif I+II	24 348 176,77

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	22 974 908,54
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	319 532,67
Capitaux propres I	23 294 441,21
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	23 294 441,21
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 053 735,56
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	1 053 735,56
Total Passifs : I+II+III+IV	24 348 176,77

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMPTE DE RÉSULTAT DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	406 104,59
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	54 198,31
Sous-total produits sur opérations financières	460 302,90
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-5 599,81
Sous-total charges sur opérations financières	-5 599,81
Total revenus financiers nets (A)	454 703,09
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-321 058,38
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-321 058,38
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	133 644,71
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-9 182,94
Sous-total revenus nets I = (C+D)	124 461,77
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-7 244 298,04
Frais de transactions externes et frais de cession	-352 032,06
Frais de recherche	-9 613,52
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-7 605 943,62
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	2 825 338,60
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-4 780 605,02

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	6 250 257,37
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-17 745,26
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	6 232 512,11
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 256 836,19
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	4 975 675,92
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	319 532,67

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A1. CARACTÉRISTIQUES ET ACTIVITÉ DE L'OPC À CAPITAL VARIABLE

A1a. STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Carmignac China New Economy est un fonds d'investissement dont l'objectif est d'obtenir une performance, nette de frais, supérieur à l'indice MSCI China sur un horizon de placement recommandé de 5 ans. Le Fonds investit principalement en actions émises par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Grande Chine (*Greater China*) incluant la Chine continentale, Hong Kong, Macao, Taiwan et Singapour (la « Grande Chine »).

La référence à la « New Economy » (nouvelle économie) traduit une volonté du gérant d'investir de manière privilégiée dans les secteurs non explicitement liés à la composante purement exportatrice de l'économie ou aux matières premières traditionnelles. Il s'agit notamment, et sans s'y limiter, d'être présent dans des secteurs liés à la consommation, aux énergies à faibles émissions de carbone, à l'innovation technologique et aux phénomènes d'urbanisation et d'élévation du niveau de vie.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	167 530 562,59	150 350 497,74	94 545 665,47	56 242 929,28	23 294 441,21
Part F EUR Acc en EUR					
Actif net	0,00	16 411 090,05	8 821 342,58	7 539 718,11	1 560 281,13
Nombre de titres	0,00	258 314,471	144 263,031	158 488,315	32 437,315
Valeur liquidative unitaire	0,00	63,53	61,14	47,57	48,10
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	-11,11	-26,18	-11,83	-9,89
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	-0,25	-0,41	-0,18	0,12
Part I EUR Acc en EUR					
Actif net	167 530 562,59	133 939 407,69	85 724 322,89	48 703 211,17	21 734 160,08
Nombre de titres	866 406,323	980 371,088	649 953,361	473 173,462	208 207,029
Valeur liquidative unitaire	193,36	136,62	131,89	102,92	104,38
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	65,65	6,37	-56,35	-25,58	-21,41
Capitalisation unitaire sur revenu	-9,97	-0,87	-0,54	-0,05	0,57

A2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

MODALITÉS DE VALORISATION DE CERTAINS INSTRUMENTS FINANCIERS

Suite à la suspension de l'action KYG6485S1021 NEW HORIZON HEALTH LIMITED, à partir du 28 mars 2024 en raison de retards dans la publication des résultats annuels liés à des enquêtes sur ses pratiques comptables, le prix de cette action a été valorisé sur le dernier cours connu de 14,14HKD. En l'absence de prix disponible publié depuis cette date et conformément aux dispositions du plan comptable des OPC pour déterminer la valeur actuelle des actifs et passifs éligibles sur un marché illiquide, la société de gestion a mis en œuvre un suivi particulier et a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour cet instrument afin de tenir compte de l'absence d'un marché liquide et de l'incertitude croissante et les retards dans la publication des résultats.

Ainsi, le Comité de Valorisation de la société de gestion a appliqué une succession de décotes de 50%. La première décote a porté la valorisation à 7,07 HKD le 3 juillet 2024. Une seconde décote de 50% a été validée le 20 septembre 2024, réduisant le prix de l'action à 3,535 HKD. Enfin, une nouvelle décote a été appliquée le 14 novembre 2024, menant le prix à 1,7675 HKD.

A noter qu'en l'absence de cotation, les prix déterminés restent stables tant qu'il n'y a pas de nouvelles informations de la société et sont revus chaque trimestre lors des annonces.

Une nouvelle revue du prix a été effectuée début janvier 2025 par la société de gestion suite aux annonces récentes de la société concernant l'absence de résultats pour 2024, ce qui a conduit à l'application d'une décote supplémentaire de 50%, portant le prix à 0,88 HKD à compter du 8 janvier 2025.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

Ces actifs représentent 0,97% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024 compte tenu des décotes successives appliquées.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais de gestion financière :

FR0013467024 – I EUR Acc : 0,85% TTC.

FR0014002E46 – F EUR Acc : 1,15% TTC.

Frais administratifs externes à la société de gestion :

FR0013467024 – I EUR Acc et FR0014002E46 – F EUR Acc : 0,15% TTC.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du fonds et l'indicateur de référence du fonds (le MSCI China Index (USD) dividendes nets réinvestis, calculé en dollars par MSCI, dividendes net réinvestis, puis converti en euros. Dès lors que la performance du fonds depuis le début de l'année est positive pour la part I EUR Acc, qu'elle dépasse la performance de l'indicateur de référence pour les parts F EUR Acc et I EUR Acc et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée, une provision quotidienne de 20% maximum de cette surperformance dans le cas de la part F EUR Acc et de 10% dans le cas de la part I EUR Acc est constituée. En cas de sous-performance par rapport à l'indice de référence, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% dans le cas de la part F EUR Acc et de 10% dans le cas de la part I EUR Acc de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Le taux effectif de la commission de surperformance est de 10% pour la part I et de 20% pour la

part F. Toute sous-performance d'une part par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement de la part (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La performance du fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de surperformance et en tenant compte des souscriptions et des rachats. La commission de surperformance pourrait également être due si la part F EUR Acc a surperformé l'indice de référence mais a affiché une performance négative.

Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

- o En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'« effet volume » de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;

- o En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

La totalité de la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part F EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part I EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

B. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

B1. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	56 242 929,28
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	10 280 515,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-41 989 216,57
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	133 644,71
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-7 605 943,62
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	6 232 512,11
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	23 294 441,21

B2. RECONSTITUTION DE LA LIGNE « CAPITAUX PROPRES » DES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT ET AUTRES VÉHICULES

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

B3a. NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET RACHÉTÉES PENDANT L'EXERCICE

	En parts	En montant
Part F EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	172 931,000	7 955 801,47
Parts rachetées durant l'exercice	-298 982,000	-14 048 495,98
Solde net des souscriptions/rachats	-126 051,000	-6 092 694,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	32 437,315	
Part I EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	20 159,140	2 324 713,83
Parts rachetées durant l'exercice	-285 125,573	-27 940 720,59
Solde net des souscriptions/rachats	-264 966,433	-25 616 006,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	208 207,029	

B3b. COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT ACQUISES

	En montant
Part F EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part I EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. FLUX CONCERNANT LE NOMINAL APPELÉ ET REMBOURSÉ SUR L'EXERCICE

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. FLUX SUR LES PASSIFS DE FINANCEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE D'ACTIONS

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
F EUR Acc FR0014002E46	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 560 281,13	32 437,315	48,10
I EUR Acc FR0013467024	Capitalisation	Capitalisation	EUR	21 734 160,08	208 207,029	104,38

C. INFORMATIONS RELATIVES AUX EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

C1. PRÉSENTATION DES EXPOSITIONS DIRECTES PAR NATURE DE MARCHÉ ET D'EXPOSITION

C1a. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ ACTIONS (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		CHINE	TAIWAN	ILES CAIMANS	PAYS-BAS	HONG-KONG
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	23 616,58	9 888,00	7 161,93	4 239,03	1 088,95	764,65
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	23 616,58					

**C1b. EXPOSITION SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES -
VENTILATION PAR PAYS ET MATURITÉ DE L'EXPOSITION**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR NATURE DE TAUX

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	722,93	0,00	0,00	0,00	722,93
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	722,93

C1d. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	722,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	722,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DES DEVISES

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	TWD	HKD	CNY	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	9 417,80	7 161,93	5 947,89	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	8,67	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9,08	0,00	2,58	17,50	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	9 426,88	7 170,60	5 950,47	17,50	0,00

C1f. EXPOSITION DIRECTE AUX MARCHÉS DE CRÉDIT

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g. EXPOSITION DES OPÉRATIONS FAISANT INTERVENIR UNE CONTREPARTIE

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. EXPOSITION SUR LES PORTEFEUILLES DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. EXPOSITION SUR LES PRÊTS POUR LES OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

D1. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	8 673,91
Total des créances		8 673,91
Dettes		
	Rachats à payer	1 048 732,20
	Frais de gestion fixe	5 003,36
Total des dettes		1 053 735,56
Total des créances et des dettes		-1 045 061,65

D2. FRAIS DE GESTION, AUTRES FRAIS ET CHARGES

	31/12/2024
Part F EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	66 639,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,29
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part I EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	254 418,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,99
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,01
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS, ÉMIS ET/OU GÉRÉS PAR LE GROUPE

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

D5a. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX REVENUS NETS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	124 461,77
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	124 461,77
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	124 461,77

Part F EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	4 122,48
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 122,48
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 122,48
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	4 122,48
Total	4 122,48
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part I EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	120 339,29
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	120 339,29
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	120 339,29
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	120 339,29
Total	120 339,29
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉES ET LATENTES NETTES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-4 780 605,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-4 780 605,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-4 780 605,02

Part F EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-320 860,98
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-320 860,98
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-320 860,98
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-320 860,98
Total	-320 860,98
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part I EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-4 459 744,04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-4 459 744,04
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-4 459 744,04
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-4 459 744,04
Total	-4 459 744,04
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS EN EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			23 616 577,63	101,38
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			23 616 577,63	101,38
Automobiles			914 126,70	3,92
YADEA GROUP HOLDINGS LTD	HKD	568 235	914 126,70	3,92
Biens de consommation durables			708 947,15	3,04
KE HOLDINGS INC-ADR	USD	9 108	162 017,73	0,70
KE HOLDINGS INC-CL A	HKD	92 813	546 929,42	2,34
Biotechnologie			730 889,13	3,14
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC	HKD	334 798	730 889,13	3,14
Distribution spécialisée			167 102,75	0,72
MINISO GROUP HOLDING LTD	HKD	28 568	167 102,75	0,72
Equipements électriques			858 021,30	3,68
GOLD CIRCUIT ELECTRONICS LTD	TWD	47 215	335 875,60	1,44
LOTES CO LTD	TWD	9 067	522 145,70	2,24
Equipements et produits de loisirs			619 684,79	2,66
TENCENT MUSIC ENTERTAINM-ADR	USD	56 536	619 684,79	2,66
Grands magasins et autres			2 692 460,66	11,56
ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	USD	157	12 855,65	0,06
PROSUS NV	EUR	28 395	1 088 948,25	4,67
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	122 281	1 590 656,76	6,83
Hôtels, restaurants et loisirs			1 624 774,50	6,97
ELITE MATERIAL CO LTD	TWD	38 830	706 866,17	3,03
H WORLD GROUP LTD	HKD	103 821	335 585,12	1,44
H WORLD GROUP LTD-ADR	USD	18 256	582 323,21	2,50
Infrastructure de transports			1 558 488,91	6,69
EHANG HOLDINGS LTD-SPS ADR	USD	102 497	1 558 488,91	6,69
Logiciels			390 325,72	1,68
SINOTRANS LIMITED-H	HKD	855 494	390 325,72	1,68
Marches de capitaux			249 632,75	1,07
CHINA INTERNATIONAL CAPITA-H	HKD	156 628	249 632,75	1,07
Médias et services interactifs			653 103,17	2,80
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	12 598	653 103,17	2,80
Ordinateurs et périphériques			1 906 216,16	8,18
LITE-ON TECHNOLOGY CORP	TWD	160 479	470 351,59	2,02

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
QUANTA COMPUTER INC	TWD	29 611	250 331,96	1,07
WISTRON CORP	TWD	143 959	441 015,13	1,89
WIWYNN CORP	TWD	9 647	744 517,48	3,20
Pétrole et gaz			373 226,12	1,60
CHROMA ATE INC	TWD	30 979	373 226,12	1,60
Producteur et commerce d'énergie indépendants			577 222,84	2,48
CHINA RESOURCES POWER HOLDIN	HKD	245 922	577 222,84	2,48
Produits domestiques			86 588,91	0,37
MAO GEPING COSMETICS CO LTD	HKD	11 957	86 588,91	0,37
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			4 462 412,16	19,17
ACM RESEARCH INC-CLASS A	USD	32 507	474 027,72	2,03
ASMPT LTD	HKD	20 128	187 424,59	0,80
DAQO NEW ENERGY CORP-ADR	USD	38 699	726 517,20	3,12
MEDIATEK INC	TWD	20 417	851 000,27	3,65
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	70 216	2 223 442,38	9,57
Services aux collectivités			578 949,68	2,49
GAOTU TECHEDU INC	USD	158 775	335 796,48	1,45
GUDENG PRECISION INDUSTRIAL	TWD	16 950	243 153,20	1,04
Services clientèle divers			1 316 966,81	5,65
NEW ORIENTAL EDUCATION & TEC	HKD	78 599	478 314,84	2,05
NEW ORIENTAL EDUCATIO-SP ADR	USD	9 302	576 535,35	2,47
TAL EDUCATION ADR	USD	27 088	262 116,62	1,13
Services financiers diversifiés			1 079 260,23	4,63
TUYA INC	USD	624 343	1 079 260,23	4,63
Services liés aux technologies de l'information			334 945,67	1,44
PDD HOLDINGS INC	USD	3 576	334 945,67	1,44
Soins et autres services médicaux			225 556,27	0,97
NEW HORIZON HEALTH LTD	HKD	1 026 482	225 556,27	0,97
Textiles, habillement et produits de luxe			350 841,34	1,51
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	36 250	350 841,34	1,51
Transport routier et ferroviaire			1 102 581,46	4,73
DIDI GLOBAL INC	USD	249 830	1 102 581,46	4,73
Vente par correspondance			54 252,45	0,23
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	5 296	54 252,45	0,23
Total			23 616 577,63	101,38

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

E3a. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ACTIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - TAUX D'INTÉRÊTS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - DE CHANGE

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - SUR RISQUE DE CREDIT

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - AUTRES EXPOSITIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME OU DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE D'ACTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	23 616 577,63
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	731 599,14
Autres passifs (-)	-1 053 735,56
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	23 294 441,21

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part F EUR Acc	EUR	32 437,315	48,10
Part I EUR Acc	EUR	208 207,029	104,38

CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	56 776 438,06	88 663 950,08
Actions et valeurs assimilées	56 219 360,77	86 940 530,12
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	56 219 360,77	86 940 530,12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	557 077,29	1 723 419,96
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	122 657,14
Autres opérations	557 077,29	1 600 762,82
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	50 372 041,48	90 577 064,27
Opérations de change à terme de devises	49 968 569,30	89 046 920,10
Autres	403 472,18	1 530 144,17
COMPTES FINANCIERS	969 496,97	7 829 124,60
Liquidités	969 496,97	7 829 124,60
TOTAL DE L'ACTIF	108 117 976,51	187 070 138,95

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	70 283 420,53	135 362 927,29
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-13 982 759,67	-40 406 501,82
Résultat de l'exercice (a,b)	-57 731,58	-410 760,00
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	56 242 929,28	94 545 665,47
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	145 912,84
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	145 912,84
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	122 657,10
Autres opérations	0,00	23 255,74
DETTES	51 259 089,88	91 445 065,30
Opérations de change à terme de devises	49 529 191,64	89 167 609,22
Autres	1 729 898,24	2 277 456,08
COMPTES FINANCIERS	615 957,35	933 495,34
Concours bancaires courants	615 957,35	933 495,34
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	108 117 976,51	187 070 138,95

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
NQ USA NASDAQ 0323	0,00	10 534 265,64
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DAX 30 IND FU 0323	0,00	3 147 300,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
JPX DAQO NEW ENERGY	2 670 282,17	0,00
JPX VIPSHOP HOLDINGS	2 305 865,86	0,00
JPX WENCAN GROUP 123	0,00	224 260,10
002271 JPM	0,00	1 674 735,41
TCOM JP MORGAN 1230	1 692 582,47	3 206 057,44
CFDIKJ	0,00	4 373 667,87
JP MORGAN AG	0,00	4 546 751,90
JP MORGAN AG	0,00	3 034 977,94
CFDJPD JPM PDD	2 439 581,67	0,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	142 969,39	12 780,39
Produits sur actions et valeurs assimilées	653 574,62	601 119,63
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 966,68	19,78
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	799 510,69	613 919,80
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	4 656,73	191,71
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	41 915,92	53 799,15
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	46 572,65	53 990,86
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	752 938,04	559 928,94
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	839 359,23	1 065 331,09
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-86 421,19	-505 402,15
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	28 689,61	94 642,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-57 731,58	-410 760,00

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Instruments financiers

Libellé / Balise	Description
JPX DAQO NEW ENERGY	Contract for difference sur action
CFDJPD JPM PDD	Contract for difference sur action
TCOM JP MORGAN 1230	Contract for difference sur action
JPX VIPSHOP HOLDINGS	Contract for difference sur action

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais de gestion financière :

FR0013467024 – I EUR Acc : 0,85% TTC

FR0014002E46 – F EUR Acc : 1,15% TTC

Frais administratifs externes à la société de gestion :

FR0013467024 – I EUR Acc et FR0014002E46 – F EUR Acc : 0,15% TTC.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du fonds et l'indicateur de référence du fonds (le MSCI China Index (USD) dividendes nets réinvestis, calculé en dollars par MSCI, dividendes net réinvestis, puis converti en euros. Dès lors que la performance du fonds depuis le début de l'année est positive pour la part I EUR Acc, qu'elle dépasse la performance de l'indicateur de référence pour les parts F EUR Acc et I EUR Acc et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée, une provision quotidienne de 20% maximum de cette surperformance dans le cas de la part F EUR Acc et de 10% dans le cas de la part I EUR Acc est constituée. En cas de sous-performance par rapport à l'indice de référence, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% dans le cas de la part F EUR Acc et de 10% dans le cas de la part I EUR Acc de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Le taux effectif de la commission de surperformance est de 10% pour la part I et de 20% pour la part F. Toute sous-performance d'une part par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement de la part (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La performance du fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de surperformance et en tenant compte des souscriptions et des rachats. La commission de surperformance pourrait également être due si la part F EUR Acc a surperformé l'indice de référence mais a affiché une performance négative.

Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

- o En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'« effet volume » de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;

- o En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

La totalité de la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts F EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Parts I EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	94 545 665,47	150 350 497,74
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	42 759 731,13	40 064 275,73
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-60 718 077,61	-84 971 496,69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 055 732,92	21 241 667,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-28 465 322,35	-80 775 555,52
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	18 821 722,59	41 385 680,35
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-22 053 592,72	-41 950 044,73
Frais de transactions	-1 164 246,67	-870 727,14
Différences de change	-3 131 382,38	6 913 389,84
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 383 507,21	42 187 708,46
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-7 547 339,38	-4 163 832,17
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 163 832,17	46 351 540,63
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-937 372,70	1 475 672,33
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	557 077,29	1 494 449,99
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 494 449,99	-18 777,66
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-86 421,19	-505 402,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	56 242 929,28	94 545 665,47

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	9 108 312,17	16,19
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	9 108 312,17	16,19

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	969 496,97	1,72
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	615 957,35	1,10
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	969 496,97	1,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	615 957,35	1,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CNH		Devise 2 USD		Devise 3 HKD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	25 677 799,70	45,66	22 544 625,34	40,08	5 391 803,83	9,59
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	8 912 810,48	15,85	68,86	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	509 879,84	0,91	87 254,10	0,16	37 436,83	0,07
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	49 529 191,64	88,06	1 303 642,61	2,32	119 155,38	0,21	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	615 957,35	1,10	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	9 108 312,17	16,19	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	8 836 085,69
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	41 132 483,61
	Ventes à règlement différé	86 678,53
	Dépôts de garantie en espèces	240 000,00
	Coupons et dividendes en espèces	76 793,65
TOTAL DES CRÉANCES		50 372 041,48
DETTES		
	Vente à terme de devise	40 610 733,50
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	8 918 458,14
	Achats à règlement différé	1 663 367,09
	Frais de gestion fixe	44 626,97
	Frais de gestion variable	9 452,33
	Autres dettes	12 451,85
TOTAL DES DETTES		51 259 089,88
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-887 048,40

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part F EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	616 405,716	34 892 584,26
Parts rachetées durant l'exercice	-602 180,432	-31 662 839,80
Solde net des souscriptions/rachats	14 225,284	3 229 744,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	158 488,315	
Part I EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	71 527,578	7 867 146,87
Parts rachetées durant l'exercice	-248 307,477	-29 055 237,81
Solde net des souscriptions/rachats	-176 779,899	-21 188 090,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	473 173,462	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part F EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part I EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts F EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	157 497,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts I EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	596 777,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	8 184,55
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-57 731,58	-410 760,00
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-57 731,58	-410 760,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts F EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-29 692,47	-59 777,77
Total	-29 692,47	-59 777,77

	29/12/2023	30/12/2022
Parts I EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-28 039,11	-350 982,23
Total	-28 039,11	-350 982,23

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13 982 759,67	-40 406 501,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-13 982 759,67	-40 406 501,82

	29/12/2023	30/12/2022
Parts F EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 875 329,61	-3 777 083,63
Total	-1 875 329,61	-3 777 083,63

	29/12/2023	30/12/2022
Parts I EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-12 107 430,06	-36 629 418,19
Total	-12 107 430,06	-36 629 418,19

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	167 530 562,59	150 350 497,74	94 545 665,47	56 242 929,28
Parts F EUR Acc en EUR				
Actif net	0,00	16 411 090,05	8 821 342,58	7 539 718,11
Nombre de titres	0,00	258 314,471	144 263,031	158 488,315
Valeur liquidative unitaire	0,00	63,53	61,14	47,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-11,11	-26,18	-11,83
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,25	-0,41	-0,18
Parts I EUR Acc en EUR				
Actif net	167 530 562,59	133 939 407,69	85 724 322,89	48 703 211,17
Nombre de titres	866 406,323	980 371,088	649 953,361	473 173,462
Valeur liquidative unitaire	193,36	136,62	131,89	102,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	65,65	6,37	-56,35	-25,58
Capitalisation unitaire sur résultat	-9,97	-0,87	-0,54	-0,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CHINE				
DIDI GLOBAL INC	USD	1 485 110	5 310 446,30	9,44
EHANG HOLDINGS LTD-SPS ADR	USD	354 647	5 393 626,58	9,59
FOXCONN INDUSTRIAL INTERNE-A	CNY	547 400	1 056 454,61	1,88
HAIER SMART HOME CO LTD-H	HKD	7 643	19 537,80	0,04
JIUMAOJIU INTERNATIONAL HOLD	HKD	6 909	4 885,94	0,01
KE HOLDINGS INC	USD	37 559	551 153,21	0,98
KE HOLDINGS INC-CL A	HKD	7 168	35 982,31	0,07
MEITUAN-CLASS B	HKD	8 425	79 993,91	0,14
MICROTECH MEDICAL HANGZHOU-H	HKD	2 481 975	1 841 537,26	3,28
MINISO GROUP HOLDING LTD	HKD	384 179	1 788 225,59	3,17
MINISO GROUP HOLDING LTD-ADR	USD	176 448	3 258 533,65	5,79
NEW ORIENTAL EDUCATION & TEC	HKD	149 602	958 236,73	1,70
NEW ORIENTAL EDUCATIO-SP ADR	USD	25 616	1 699 307,91	3,02
SHANGHAI BAOLONG AUTOMOTIV-A	CNY	38 900	280 041,87	0,50
SHENZHEN MINDRAY BIO-MEDIC-A	CNY	900	33 383,54	0,06
SUNGROW POWER SUPPLY CO LT-A	CNY	134 545	1 504 237,28	2,68
TAL EDUCATION ADR	USD	205 426	2 348 735,24	4,17
WENCAN GROUP CO LTD-A	CNY	107 800	533 881,34	0,95
WUXI APPTec CO LTD-H	HKD	2 855	26 296,81	0,05
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC	HKD	22 693	77 872,97	0,14
YADEA GROUP HOLDINGS LTD	HKD	1 634 623	2 600 008,99	4,62
ZHEJIANG DINGLI MACHINERY -A	CNY	94 773	619 005,21	1,10
TOTAL CHINE			30 021 385,05	53,38
HONG-KONG				
CHINA PHARMACEUTICAL GROUP LTD	HKD	2 735 345	2 302 246,73	4,10
CHINA RESOURCES POWER HOLDINGS CO LTD	HKD	1 188	2 154,05	0,00
TOTAL HONG-KONG			2 304 400,78	4,10
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	4 625	40 535,61	0,08
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	USD	150	10 525,05	0,02
ANTA SPORTS PRODUCTS LIMITED	HKD	260 945	2 291 578,56	4,08
ASM PACIFIC TECHNOLOGY LTD	HKD	187 587	1 620 175,81	2,88
FULL TRUCK ALLIANCE -SPN ADR	USD	371 026	2 354 494,42	4,18
HUAZHU GROUP LTD	HKD	818 037	2 489 461,35	4,42
JD.COM INC - CL A	HKD	110	1 434,66	0,00
KINDSTAR GLOBALGENE TECHNOLO	HKD	6 503 364	1 266 632,06	2,25
NEW HORIZON HEALTH LTD	HKD	1 899 464	5 097 828,20	9,07
TENCENT MUSIC ENTERTAINM-ADR	USD	137 302	1 119 894,10	1,99
TUYA INC	USD	540 847	1 126 101,57	2,00
TOTAL ILES CAIMANS			17 418 661,39	30,97
PAYS-BAS				
PROSUS NV	EUR	96 540	2 605 131,90	4,63
TOTAL PAYS-BAS			2 605 131,90	4,63
TAIWAN				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MEDIATEK INC	TWD	45 586	1 364 799,98	2,43
TAIWAN SEMICONDUCTOR SP ADR	USD	26 607	2 504 981,67	4,45
TOTAL TAIWAN			3 869 781,65	6,88
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			56 219 360,77	99,96
TOTAL Actions et valeurs assimilées			56 219 360,77	99,96
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
CFD				
CFDJPD JPM PDD	USD	18 419	6 477,40	0,01
JPX DAQO NEW ENERGY	USD	110 892	286 973,11	0,51
JPX VIPSHOP HOLDINGS	USD	143 422	224 614,19	0,40
TCOM JP MORGAN 1230	USD	51 922	39 012,59	0,07
TOTAL CFD			557 077,29	0,99
TOTAL Autres instruments financiers à terme			557 077,29	0,99
TOTAL Instruments financier à terme			557 077,29	0,99
Créances			50 372 041,48	89,56
Dettes			-51 259 089,88	-91,14
Comptes financiers			353 539,62	0,63
Actif net			56 242 929,28	100,00

Parts F EUR Acc	EUR	158 488,315	47,57
Parts I EUR Acc	EUR	473 173,462	102,92

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du Produit: CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY
Identifiant d'entité juridique: 969500ANCCOTF7PD0L63

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☐ Oui	☒ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu un objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ ayant un objectif social
	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds applique des approches « *best-in-universe* » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « *best-effort* » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable : 1) intégration ESG, 2) filtrage négatif, 3) responsabilité actionnariale, et 4) suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts* – « PAI »).

Aucun manquement aux caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifié au cours de l'année.



Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

1) Taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 99,1%, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

2) Réduction de l'univers d'investissement :

L'univers d'investissement initial aux fins de la réduction est composé de d'environ 6000 à 6500 actions cotées de la zone « Grande Chine » (Chine continentale, Hong Kong, Macao, Taiwan et Singapour). L'univers d'investissement et le fonds sont revus périodiquement afin de maintenir l'alignement à des fins de réduction de l'univers. Cet univers d'investissement est réduit de 20% minimum par l'application des exclusions décrites ci-après

a. **Exclusions à l'échelle de la société de gestion :** les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

b. **Filtrage négatif propre au fonds :**

i. le fonds applique des exclusions étendues ou des critères d'exclusion plus stricts sur les secteurs de l'extraction du gaz et pétrole, de l'armement conventionnel, et des jeux d'argent et de hasard.

ii. Les positions du portefeuille actions ayant une notation START inférieur à « D » ou « E » (sur une échelle de notation de « A » à « E ») sont exclus de l'univers d'investissement du Fonds. Les entreprises ayant une notation START de « E » sur les piliers environnementaux ou sociaux (sur une échelle de notation de « A » à « E ») sont exclus de l'univers d'investissement du Fonds. Les entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » » (sur une échelle de notation de AAA à CCC) sont a priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant obtenu une notation globale de « CCC » ou « B » peuvent réintégrer l'univers d'investissement du fonds si elles ont une notation START de « C » ou plus.

En 2024, l'univers du portefeuille était réduit de 25,1%, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

3) Responsabilité actionnariale : les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). Sur l'année 2024, nous avons effectué 70 engagements auprès de 54 sociétés et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 2 société au niveau de Carmignac China New Economy auprès de Anta Sports. Ainsi, nous avons exercé 100% des votes pour les sociétés dans lesquelles nous avons des participations.

4) Principales incidences négatives (principal adverse impacts- « PAI ») : En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives, et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des

investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2024, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES	3,652.37	94.02%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES	241.26	94.02%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	5,149.28	94.02%
Total GES	Total émissions GES	9,138.72	94.02%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	573.91	94.02%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1,354.54	94.02%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	1%	94.02%
Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	87%	87.42%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	1.23	91.24%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	-	91.24%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	-	91.24%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	6.30	91.24%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	24.66	91.24%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	-	91.24%
Intensité de la consommation	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de	-	91.24%

d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)		
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.03	91.24%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	-	91.24%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0.02	91.24%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0%	94.02%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	2.83%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	1.00	86.37%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	20.52%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	-	94.50%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	-	94.02%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	12%	42.54%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	21%	94.02%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	-	94.02%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	62.75	40.26%

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

- 1) **Taux de couverture de l'analyse ESG** : L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 98.5%, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

- 2) **Réduction de l'univers d'investissement** : (minimum 20% de la portion actions et de la portion obligations d'entreprise du portefeuille) :
- a. **Exclusions à l'échelle de la société de gestion** : les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
 - b. **Filtrage négatif propre au fonds** :
 - i. le fonds applique des exclusions étendues ou des critères d'exclusion plus stricts sur les secteurs de l'extraction du gaz et pétrole, de l'armement conventionnel, et des jeux d'argent et de hasard.
 - ii. les positions du portefeuille actions ayant une notation MSCI inférieure à 2 (sur une échelle de notation de 0 à 10) sur les piliers environnementaux ou sociaux, ou ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de notation de AAA à CCC) sont a priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant obtenu un score START de « C » et plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer le fonds à la suite d'une analyse ad hoc par le gérant (pouvant impliquer un engagement auprès de l'émetteur). Le tableau ci-après détaille les correspondances entre les notations MSCI et START utilisées par le fonds dans le filtrage négatif.

En 2023, l'univers du portefeuille était réduit de 22.1%, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

- 3) **Responsabilité actionnariale** : les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). Sur l'année 2023, nous avons effectué des engagements sur 60 sociétés au niveau de Carmignac, et 1 société au niveau de Carmignac China New Economy auprès de Anta Sports. Ainsi, nous avons exercé 100% des votes pour les sociétés dans lesquelles nous avons des participations.
- 4) **Objectif de réduction des émissions carbone** : Le fonds vise à contribuer à l'objectif de neutralité carbone de la Chine pour 2060 et s'engage à réduire son intensité carbone de 5% par an (taux de base : 279.94 tCo2e/€mm de revenus au 29 décembre 2023). Au 29 décembre 2023, l'intensité carbone du fonds Carmignac China New Economy a été réduite de 75.6% par rapport à l'intensité carbone de ce même fonds l'année passée.
- 5) **Principales incidences négatives (*principal adverse impacts* - « PAI »)** : En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives, et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes

controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

En 2023, nous avons remplacé Impact Cubed par MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car MSCI offrait une plus grande transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2023, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	3347.36	91.11%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	644.06	91.11%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	13363.22	91.11%
Total GES	Total émissions GES	17402.07	91.11%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	378.54	91.11%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1028.05	91.11%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	91.11%
Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	80%	42.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	2.23	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	0.00	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	1.66	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	40.48	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	0.00	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.00	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.02	53.88%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	0.00	53.88%
Intensité de la consommation	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de	0.09	53.88%

d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)		
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0%	90.97%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.43	2.37%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	1.15	34.72%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	2.47%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00	92.40%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.72	89.62%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	0%	0.00%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	19%	90.66%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	91.00%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	67.76	59.68%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable. Cependant, en utilisant la méthodologie de l'alignement avec les objectifs du développement durable de Carmignac, la proportion d'investissement durable était de 89.7% en 2024 en moyenne basée sur les données de 4 trimestres. De plus amples informations sur la méthodologie de Carmignac sont disponibles à l'adresse suivante https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_fr.pdf.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?



La société de gestion s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (dits « RTS ») visées à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous performe l'indice de référence au-delà d'un certain seuil, nous recherchons les

entreprises qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié qu'Anta Sport était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac China New Economy pour l'indicateur PAI relatif à la consommation d'énergie en 2023. Nous nous sommes engagés avec Anta Sport en 2024, étant donné que cet engagement n'était pas spécifiquement axé sur l'indicateur PAI relatif à la consommation d'énergie, nous envisagerons un engagement de suivi avec eux sur cet indicateur PAI en 2025 et nous nous assurerons que des mesures appropriées sont mises en œuvre.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements de 2024 basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EHANG HOLDINGS LTD	Industrie	8.52%	China
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'Information	7.81%	Taiwan
MINISO GROUP HOLDING LTD	Consommation Discrétionnaire	5.72%	China
NEW HORIZON HEALTH LTD	Santé	4.59%	China
DIDI GLOBAL INC	Industrie	4.34%	China
TAL EDUCATION GROUP	Consommation Discrétionnaire	3.96%	China
TUYA INC	Technologies de l'information	3.84%	China
NEW ORIENTAL EDUCATION & TECHONOLGY GROUP	Consommation Discrétionnaire	3.83%	China
YADEA GROUP HOLDINGS LTD	Consommation Discrétionnaire	3.81%	China
TENCENT MUSIC ENTERTAINMENT GROUP	Services de Télécommunication	3.42%	China
MEDIATEK	Technologies de l'information	2.98%	Taiwan
VIPSHOP HOLDINGS LTD	Technologies de l'information	2.95%	China
WIWYNN CORP	Consommation Discrétionnaire	2.78%	Taiwan
ALIBABA GROUP HOLDING	Technologies de l'information	2.50%	China
KE HOLDINGS INC	Consommation Discrétionnaire	2.48%	China
	Immobilier		

Source Carmignac, 31.12.2024

Quelle était la proportion d’investissement liés à la durabilité ?

Ce fonds n’a pas d’objectif d’investissement durable. Cependant, en utilisant la méthodologie de l’alignement avec les objectifs du développement durable de Carmignac, la proportion d’investissement durable était de 89.7% en 2024 en moyenne basée sur les données de 4 trimestres. De plus amples informations sur la méthodologie de Carmignac sont disponibles à l'adresse suivante https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_fr.pdf.

● Quelle était l’allocation des actifs ?

90% au moins des positions du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu’il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d’investissement. En 2024, le taux de couverture de l’analyse ESG était de 99.1% des titres du portefeuille (hors liquidités et produits dérivés), en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

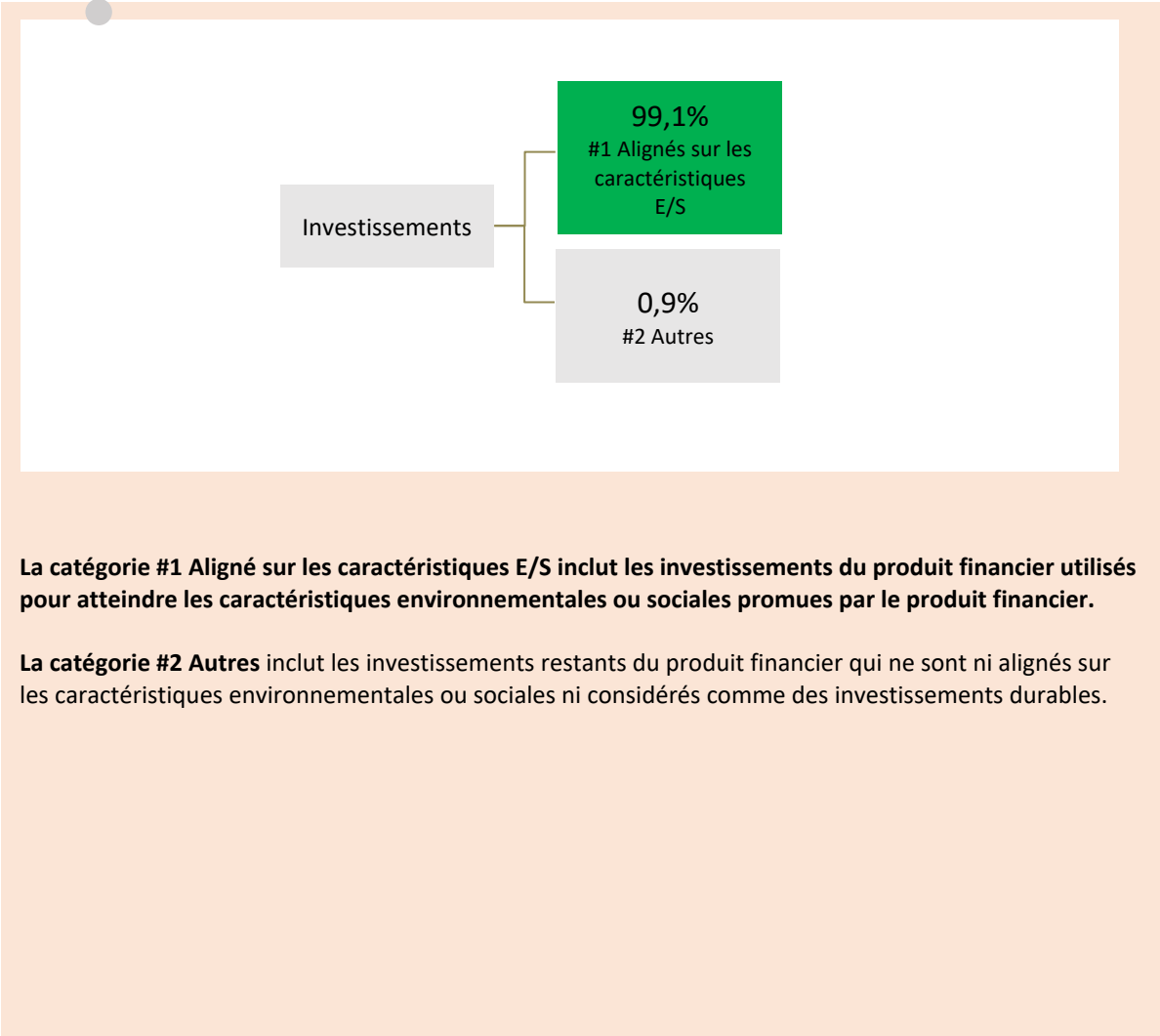
Proportion des investissements « #2 Autres » :

Les investissements « #2 Autres » correspondent aux investissements qui se situent en dehors de la limite minimale de 90 % intégrant les caractéristiques environnementales et sociales. L’analyse ESG complète peut ne pas avoir été effectuée.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d’investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés en 2024, basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Secteurs économiques	% d'actifs
Information Technology	34.28%
Consumer Discretionary	32.27%
Industrials	15.88%
Health Care	7.95%
Telecommunication Services	4.30%
Real Estate	2.56%
Utilities	2.36%
Financials	0.39%
Consumer Staples	0.03%

Source: Carmignac, 31.12.2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés à la taxonomie de l'UE ?

Il n'a pas d'objectif d'alignement à la Taxonomie Européenne. En 2024, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 0%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?



Oui:



Dans le gaz fossile

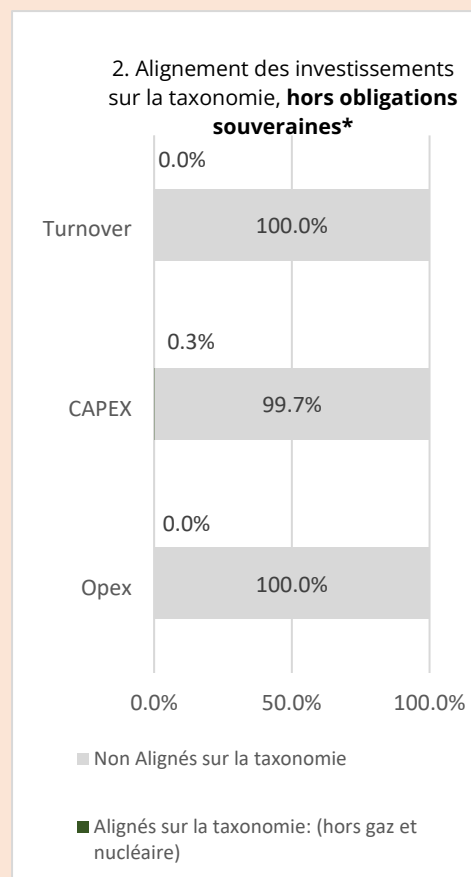
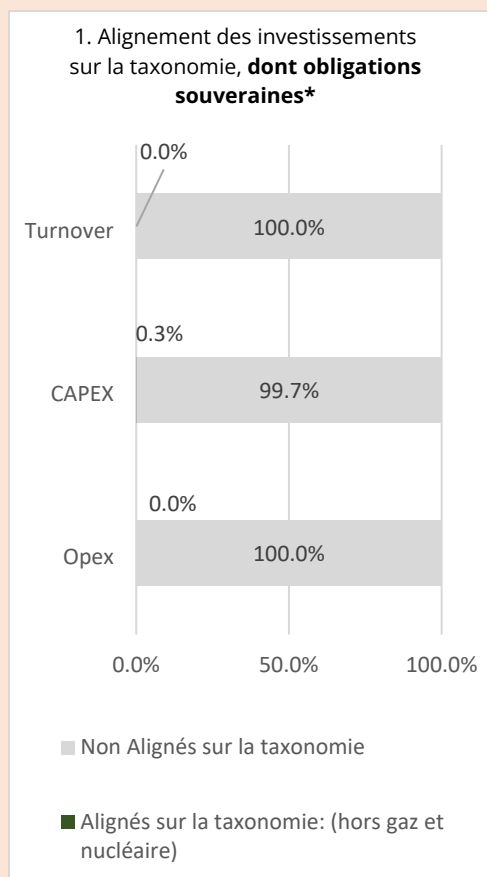


Dans l'énergie nucléaire



Non:

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 7.33%.



- **Quelle était la part d'investissement durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Non applicable



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

La part restante du portefeuille (c'est-à-dire en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des instruments dérivés ou des titres ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, et dont l'analyse ESG peut être réalisée postérieurement à l'acquisition dudit instrument financier par le fonds. Les liquidités (et instruments équivalents), ainsi que les dérivés (utilisés à des fins de couverture ou d'exposition) sont également inclus sous « #2 Autres ».

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées aux instruments permettant une exposition synthétique au travers du cadre appliqué aux instruments dérivés, tel que détaillé ci-dessous. L'approche adoptée dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le fonds : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé sur un indice.

Instruments dérivés sur sous-jacent unique

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d'exclusion du fonds dans la mesure où signaler un manque de confiance dans une entreprise présentant de mauvaises caractéristiques ESG en vendant à découvert ce titre est considéré comme raisonnable dans la poursuite de l'équilibre des objectifs d'investissement des porteurs. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START.

Les instruments dérivés avec une exposition longue à un unique émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions physiques longues en actions et/ou en dettes d'entreprise, le cas échéant. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans cette annexe.

Instruments dérivés sur un indice sous-jacent

Les instruments dérivés sur un indice, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer de leur éligibilité à l'actif du fonds, en fonction de leur objectif.

- Objectif de couverture et de gestion efficace de portefeuille : les instruments dérivés sur indice acquis par le fonds à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Objectif d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acquis par le fonds à des fins d'exposition dans la mesure où il présente les caractéristiques suivantes, s'il est détenu pendant plus d'un mois :
 - Indice concentré (5 composants ou moins) : l'indice ne doit pas avoir de composants figurant dans la liste d'exclusion du fonds.
 - Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80% d'exposition) d'entreprises qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du fonds.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90%.

L'indicateur de référence du fonds reste en dehors du champ d'application de ce cadre applicable aux instruments dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG.

Le fonds applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes équivalentes sur l'émetteur concerné) dans le but de mesurer les impacts négatifs.

L'ensemble des actifs du fonds (hors liquidités et instruments dérivés) sont soumis à des filtres sectoriels et d'exclusion basés sur les normes, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, le processus d'exclusion, l'absence de préjudice important et le suivi des incidences négatives s'appliquent à l'ensemble des actifs du fonds.

L'ensemble des actifs du fonds (hors liquidités et instruments dérivés) appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et normatifs négatifs garantissant un minimum des garanties environnementales sociales.

En outre, le processus d'exclusion assurant le respect du principe consistant à ne pas causer de préjudice important l'absence de préjudice significatif, et le suivi des incidences négatives s'appliquant à l'ensemble des actifs du fonds.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fond.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global en répondant aux caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau modèle dans certains de nos fonds afin d'atteindre les objectifs des accords de Paris. Les objectifs climatiques du portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et d'atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons amélioré notre processus de réduction de l'univers en répondant à chaque émetteur dans l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est répondu afin d'éliminer les biais de capitalisation, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG des instruments CLO (« collateralised loan obligation »). L'analyse ESG est réalisée pour une partie significative des instruments CLO. L'analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds qui utilisent ce modèle ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique pour évaluer les obligations durables, y compris les obligations vertes, sociales, de durabilité et les SLBs (« Sustainability-linked bonds »). Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, elles doivent répondre à certains critères spécifiques faisant suite à une analyse ESG pour être considérées comme des « investissements durables » au sens SFDR.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés de tous nos fonds. Les sous-jacents des produits dérivés sur actif unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les dérivés sur sous-jacent unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues et les critères d'intégration ESG ont été développés comme décrit dans le document ci-dessus pour les dérivés indiciaires. Tandis que les dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain en y ajoutant de nouveaux KPIs E, S et G. Ce nouveau modèle souverain sera lancé en 2025.

Transparence et rapports ESG

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche. Nos politiques et nos rapports ESG se trouvent sur le site Internet de Carmignac : https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/politiques-et-rapports

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une nouvelle mesure sur les risques physiques des entreprises : la « Climate Var » (valeur à risque climatique) dans nos rapports. La Climate Var quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La publication de la Climate Var est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_fr.pdf

Carmignac reconnaît qu'il est important de « joindre le geste à la parole ». C'est pourquoi nous avons publié en 2024 notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Notre approche RSE est basée sur 5 piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts via la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf.

En 2024, nous avons également remanié notre politique d'exclusion afin d'accroître d'avantage la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenus utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons clarifié notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_fr.pdf.

Engagements

Objectif de 100 % des votes : nous avons réussi à participer à 98.15 % en 2024 des assemblées générales au niveau de Carmignac (95% en 2023) et 100% au niveau du fonds de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle.

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, comme formalisé dans notre rapport annuel de Stewardship : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf.

Consultations réglementaires : Nous avons participé à des tables rondes sur les questions ESG auxquelles sont confrontés notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble, et avons en outre contribué aux consultations et discussions menées par nos régulateurs, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. C'est dans cet esprit que nous avons accru notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent de manière significative leur profil ESG tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé, ou 5) une décision de vote lors d'une Assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Internet;

En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 12 entreprises au niveau du fonds.

En 2024, nous avons discuté avec Anta Sports de leur approche par rapport à l'approvisionnement responsable en coton, car nous avons constaté que l'entreprise avait quitté l'initiative Better Cotton, et nous voulions savoir si elle continuerait à s'approvisionner en coton produit dans la région autonome du Xinjiang, au nord-ouest de la Chine. L'entreprise a expliqué qu'elle ne s'approvisionnait pas directement en coton et qu'elle passait par des fournisseurs de niveau 2 et 3. Ils reconnaissent que les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement constituent un risque important pour l'entreprise et procèdent à une analyse ESG avant de travailler avec des fournisseurs, ainsi qu'à des audits de ces derniers. L'entreprise a également coupé les liens avec des fournisseurs controversés qui ont été cités dans des rapports d'ONG. Depuis notre discussion, l'entreprise a amélioré ses rapports sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et a publié une liste de fournisseurs sur son site web. Nous pensons donc que l'entreprise mitige le risque autant que possible.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com